

DELIBERATION N° 09 – MODIFICATION DES TARIFS DES SALLES MUNICIPALES

Rapporteur : M. DEFFOUN

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales;

La délibération du Conseil Municipal n°10 du 15 décembre 2014 a fixé les tarifs de location des salles communales à compter du 1^{er} janvier 2015.

Il convient de noter que la ville réalise l'entretien régulier de ces salles municipales et en gère également les fluides. De plus, la ville a investi dans chaque salle en y réalisant des travaux de rénovation ou d'entretien importants, la dernière en date étant l'installation d'un nouveau sol au gymnase Marie Marvingt et le changement de son système de chauffage.

Ainsi, il est proposé d'actualiser les tarifs de location au 1^{er} janvier 2016.

Salle Jean Monnet

	Tarifs au 1^{er} janvier 2016
Associations ludréennes	Gratuité sauf fluides et gardiennage
Entreprises ludréennes	1 location annuelle gratuite sauf fluides et gardiennage. Au-delà, application du tarif ludréen
Ludréens	370 € le 1 ^{er} jour 185 € à partir du 2 ^{ème} jour
Extérieur	740 € le 1 ^{er} jour 370 € à partir du 2 ^{ème} jour
Gardiennage	SMIC/horaire charges comprises
Fluides	15 € de d'octobre à mars 5 € d'avril à septembre

Maison des Loisirs

	Tarifs au 1^{er} janvier 2016
Associations ludréennes	1 location annuelle gratuite sauf fluides. Au-delà, application du tarif ludréen
Entreprises ludréennes	1 location annuelle gratuite sauf fluides. Au-delà, application du tarif ludréen
Ludréens sans cuisine et vaisselle	260 € le 1 ^{er} jour 130 € à partir du 2 ^{ème} jour
Ludréens avec cuisine et vaisselle	388 € le 1 ^{er} jour 194 € à partir du 2 ^{ème} jour
Extérieur sans cuisine et vaisselle	374 € le 1 ^{er} jour 187 € à partir du 2 ^{ème} jour
Extérieur avec cuisine et vaisselle	504 € le 1 ^{er} jour 252 € à partir du 2 ^{ème} jour
Fluides sans cuisine et vaisselle	15 € de d'octobre à mars 5 € d'avril à septembre
Fluides avec cuisine et vaisselle	20 € d'octobre à mars 10 € d'avril à septembre

Salle Schweitzer

Il est proposé de ne pas actualiser l'ensemble des tarifs applicables à cette salle.

Salle Marvingt

Il est proposé de créer un tarif spécifique pour les associations ludréennes, et de mettre en place la facturation des fluides.

	Tarifs au 1^{er} janvier 2016
Associations ludréennes	Gratuité pour la 1 ^{ère} location 700 € à partir de la 2 ^{ème} location pour 1 ^{er} jour et 350 € à partir du 2 ^{ème} jour consécutif de location
Autres usagers	1 400 € le 1 ^{er} jour 700 à partir du 2 ^{ème} jour
Fluides	15 € d'octobre à mars 5 € d'avril à septembre

Salle Cerdan (occupations ponctuelles)

Il est proposé de mettre en place une facturation des fluides à savoir 15 € des mois d'octobre à mars inclus, et 5 € des mois d'avril à septembre inclus.

Centre Culturel Charcot

Il est proposé de mettre en place une facturation des fluides à savoir 15 € des mois d'octobre à mars inclus, et 5 € des mois d'avril à septembre inclus.

La commission urbanisme, travaux, patrimoine, sécurité a rendu un avis favorable le 02 décembre 2015.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :

- de modifier la tarification des salles municipales comme exposé ci-dessus, à compter du 1er janvier 2016, les autres dispositions en vigueur restant inchangées.

Les crédits et recettes seront prévus au Budget Primitif 2016.